

Compte rendu de la séance ordinaire du 29 juin 2021

Président de séance, le Maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Absent excusé et représenté : M. Willy Walter qui donne pouvoir à Mme Anne-Marie Rohfritsch

Le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2021 a été validé à l'unanimité.

L'ordre du jour est rappelé par Monsieur le Maire, Jean-Claude Lasthaus.

Début de séance : 20h30

I Informations diverses.

- ❖ 25 mai : Commission de révision des listes électorales
- ❖ 26 mai : Commission Locale Assainissement du Bassin de la Souffel. Information concernant les travaux du bassin de pollution à Berstett qui, pourrait être subventionné à 40%
- ❖ 14 juin : Réunion des VP du SDEA
- ❖ 15 juin : Réunion des MD+A
- ❖ 19 juin : Réunion des Vice-présidents de la cocoko
- ❖ 20 et 27 juin : Remerciements aux conseillers municipaux pour leur participation au double scrutin
- ❖ 23 juin : Conseil territorial du SDEA
- ❖ 25 juin : Réflexion avec la cocoko sur l'agrandissement du périscolaire
- ❖ 28 juin : Conseil d'administration des maires du Bas-Rhin
- ❖ 29 juin : Audience concernant l'affaire du Moulin à Berstett
Bureau des Vice-présidents

Information du maire concernant l'EARL Frédéric LUX qui est autorisé à installer son poulailler à Schnersheim.

II Délibérations

1. DEMANDES DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE

Vu la découverte de fissures importantes au niveau du chœur de l'église, la commune a entrepris de réaliser des travaux de restructuration. Les travaux sont chiffrés à 40 097,79 € HT et sont

susceptibles d'être subventionnés par la communauté de communes au titre de la restauration du petit patrimoine.

Voté à l'unanimité.

2. CESSION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN AU SDEA POUR L'INSTALLATION D'UN BASSIN DE RETENTION

Dans le cadre de la lutte contre les inondations et les coulées de boues, il est prévu d'installer un bassin de rétention d'une emprise de 2400 m² sur une parcelle communale à Gimbrett. Cette portion de parcelle sise section 157 n°24 parcelle n°139/7 de 39,05 ares doit en premier lieu être cédée au SDEA à l'euro symbolique.

Voté à l'unanimité.

3. SOLLICITATION DE L'EPF D'ALSACE POUR LE PORTAGE FONCIER

Le conseil municipal de la commune de BERSTETT par délibération en date du 29 juin 2021, décide :

- De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le(s) bien(s) situé(s) à BERSTETT (67 370), rue de la Moutarde, figurant au cadastre sous-section 01 numéro(s) 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, x/187, d'une superficie totale d'environ 50 ares, consistant en des champs et vergers en vue d'y réaliser un projet d'aménagement d'équipements publics : construction d'une résidence « sénior » et une maison de santé, par une maîtrise foncière publique ;
- Et d'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser M Jean-Claude LASTHAUS Maire de BERSTETT à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

Voté à la majorité - 1 contre

4. CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ORANGE DANS LA RUE DE REITWILLER A GIMBRETT

Dans le cadre des travaux de réfection de la voirie dans les 4 villages pour 2021 et 2022, il est nécessaire de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens existants dans la rue de Reitwiller à Gimbrett. Le projet de convention avec Orange fixe les dispositions financières à 2407,27 € net pour l'étude relative aux travaux en question.

Voté à l'unanimité.

5. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DES DISTRICTS DU RHIN ET DE LA MEUSE AU TITRE DU CYCLE DE GESTION 2022-2027

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission permanente et du SDEA et de donner un avis défavorable au PGRI exposé. Après avoir pris connaissance de ces

informations, les membres du Conseil Municipal, après échanges et débats, décident de donner un avis défavorable sur le projet de PGRI.

Voté à l'unanimité.

6. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DISTRICTS DU RHIN ET DE LA MEUSE AU TITRE DU CYCLE DE GESTION 2022-2027

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission permanente et du SDEA et de donner un avis réservé au SDAGE et d'approuver les réserves susmentionnées. Après avoir pris connaissance de ces informations, les membres du Conseil Municipal, après échanges et débats, décident de donner un avis réservé sur le projet de SDAGE et d'approuver les réserves mentionnées dans le texte proposé.

Voté à l'unanimité.

7. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet en qualité de contractuel pour une durée de 1 mois à partir du 1^{er} juillet 2021 renouvelable. Les attributions consisteront à gérer l'accueil, la gestion du planning des salles des fêtes et divers travaux de gestion communale.

Voté à l'unanimité.

8. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Etant donné l'absence de crédits au chapitre 20 Immobilisations incorporelles compte 2051 "**concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires**" pour le règlement de la facture concernant la création du site internet, il est nécessaire de procéder à la décision modificative du budget suivante :

- En dépense d'investissement compte 21311 hôtel de ville = prévu 1 033 660 € - **3500 €**
= 1 030 160 €
- En dépense d'investissement compte 2051 = + **3 500 €**

Voté à l'unanimité.

9. RAPPORTS ANNUELS EAU, ASSAINISSEMENT ET GRAND CYCLE DE L'EAU

Le conseil municipal PREND ACTE de la communication des rapports annuels du SDEA pour l'année 2020.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

Un tour de table permet à chaque élu de s'exprimer :

Le maire informe les conseillers d'une prochaine visite du chantier du COS

- ✓ M. Mathieu Martini demande si des dégâts ont été signalés suite au tremblement de terre. Il est répondu que Non.
- ✓ Pierre Lux interroge le maire au sujet des zones de non traitement. Le maire l'informe que les exploitants doivent se manifester en mairie
- ✓ Carine Bauer relate les informations de l'école suite au conseil d'école (potager, covid19 etc...)
- ✓ Steve Diemer souligne un problème de remise de bulletins de certaines listes lors des élections. Le maire répond que ce n'est pas de la compétence de la commune.
- ✓ Julien Krencker signale qu'une distribution de légumes du potager de l'école est organisée pendant l'été
- ✓ Valentine Erne-Heintz présente l'application IntraMuros.
- ✓ Laetitia Niess souligne que l'organisation des élections dans les salles des fêtes est très appréciable.
- ✓ Anne-Marie Rohfritsch annonce le début des travaux de la rue de l'Ecole à Reitwiller

Fin de séance : 22h30

Secrétaire de séance : Pierre LUX